



A propos du cfb

Le Centre de Formation Bourgogne Franche-Comté (CFB), association loi 1901, accompagne chaque apprenant dans la construction de son avenir professionnel grâce à des formations adaptées aux besoins du marché et un accompagnement personnalisé. Choisir le CFB, c'est intégrer un centre de formation à taille humaine, reconnu pour la qualité de son enseignement, l'expertise de ses équipes pédagogiques et la proximité avec ses apprenants. Notre objectif : favoriser la réussite, le développement des compétences et l'insertion professionnelle durable de chacun.

Isabelle Bouquard
Présidente du CFB



03.81.47.92.92



15 impasse des saint martin- 25000 besancon



cfb (Instagram/Facebook/Linkedin)



fanny.fleury@mfr.asso.fr



www.cfbfc.fr

TITRE PRO IEPE



03.81.47.92.92

Titre pro IEPE Niveau 4

L'Intervenant **É**ducatif **P**etite **E**nfance exerce son activité professionnelle quotidienne en établissement d'accueil du jeune enfant jusqu'à 6 ans.



Pourquoi le TP IEPE ?

Depuis le décret du 1er avril 2025 (n° 2025-304), une réforme de la petite enfance prévoit un renforcement des qualifications dans les crèches et micro-crèches, avec une application progressive jusqu'en septembre 2027. L'objectif est d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et de professionnaliser davantage les équipes.

La réforme a conduit à la création du nouveau Titre Professionnel Intervenant Éducatif Petite Enfance, reconnu comme une qualification permettant de répondre aux nouvelles exigences du secteur.

Pour qui ?

- Salariés ou demandeurs d'emploi en reconversion
- Professionnels dans le développement des compétences
- Apprenti(e)s

Où exercer ?

- Micro-crèche
- Crèche collective
- Jardin d'enfant
- Autres EAJE
- École maternelle

Plus d'informations

“
Le CFB vous accompagne vers votre réussite
”

- Formation par alternance compatible avec les entreprises et les contrats d'apprentissage.
- Formation modulaire pour les salariés.
- Formation professionnalisante de 1 an.
- Équipe pédagogique experte du secteur depuis 10 ans.
- 100 % de réussite au CAP AEPE
- Prise en charge des coûts par l'OPCO de l'employeur 9310€
- Apprentissage prise en charge à 100%
- Financement personnel 6370€

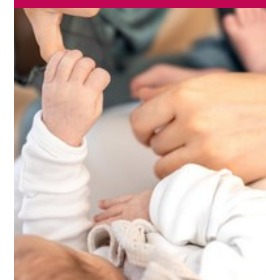


bloc 1



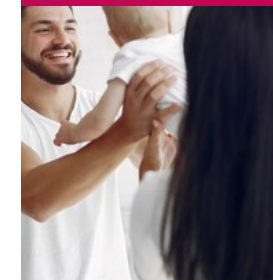
Contribuer à l'accueil des jeunes enfants et à la réponse de leurs besoins fondamentaux

bloc 2



Accompagner le développement des jeunes enfants

bloc 3



Accompagner les parents ou l'entourage des jeunes enfants



1400 heures dont 980 heures en centre et 420 heures en entreprise